

**ASSOCIATION PARISIENNE
TRAVAIL EPANOUISSEMENT**

Association Loi 1901
Siège social : 20, rue de l'Eure
75014 PARIS



**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Odycé Nexia, SAS
Membre de Nexia International
101, rue de Miromesnil
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Odycé Nexia, SAS

Membre de Nexia International
101, rue de Miromesnil
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

ASSOCIATION PARISIENNE TRAVAIL EPANOUISSEMENT

Association Loi 1901
Siège social : 20, rue de l'Eure
75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association A.P.T.E,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.P.T.E relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Odycé Nexia, SAS

Membre de Nexia International

DocuSigned by:

4A67EBB09F2C484...
Aurélie LAFITTE

Association APTE

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	VARIATION
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	23 151	23 151	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	99 079	80 706	18 374	22 538	4 164
Immobilisations incorporelles en cours	3 974	-	3 974	-	3 974
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	894 291	752 059	142 232	172 596	30 365
Installations techniques, matériel et outillage indust.	347 008	310 233	36 776	58 397	21 621
Installations et agencements, mat. Bureau & info,	909 519	749 326	160 194	191 736	31 543
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	-	-	-	-	-
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	1 000	-	1 000	1 000	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres	12 584	6 903	5 681	5 681	-
Total I	2 290 607	1 922 378	368 230	451 948	83 718
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	340	340
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	571 116	2 581	568 535	495 811	72 724
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	-	-	-	-	-
Autres	287 904	-	287 904	271 516	16 388
Valeurs mobilières de placement	500 000	-	500 000	500 000	-
Instrument de trésorerie	-	-	-	-	-
Disponibilités	2 544 192	-	2 544 192	3 181 514	637 322
Charges constatées d'avance	19 751	-	19 751	29 758	10 007
Total II	3 922 963	2 581	3 920 382	4 478 939	558 557
Frais d'émission des emprunts (III)				-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				-	-
Ecarts de conversion Actif (V)				-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 213 570	1 924 959	4 288 612	4 930 886	- 642 275

Association APTE

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	VARIATION
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			-
Fonds propres statutaires	438 909	438 909	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Fonds statutaires	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-
Fonds associatifs avec droit de reprise	13 708	13 708	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-
Réserves	279 782	279 782	-
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 955	4 955	-
Réserves statutaires ou contractuelles			-
Réserves pour projet de l'entité			-
Autres			-
Report à nouveau	1 754 343	1 785 014	- 30 671
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	285 085	179 509	105 576
Excédent ou déficit de l'exercice	266 391	- 30 671	297 062
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	153 433	105 576	47 857
Situation nette (sous total)	2 753 133	2 486 741	266 392
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	54 728	21 514	33 214
Provisions réglementées	6 017	6 017	-
Total I	2 813 878	2 514 273	299 606
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	-
Fonds dédiés	152 565	182 641	- 30 076
Total II	152 565	182 641	- 30 076
PROVISIONS			
Provisions pour risques	190 195	240 467	- 50 272
Provisions pour charges	9 567	9 567	-
Total III	199 762	250 033	- 50 272
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	401 521	1 282 384	- 880 863
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	125 702	206 951	- 81 249
Dettes des legs ou donations	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	494 235	400 512	93 723
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	100 950	94 091	6 859
Instrument de trésorerie	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
Total IV	1 122 408	1 983 938	- 861 530
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 288 612	4 930 886	- 642 275

Association APTE**COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	3 460	1 778	1 682
Ventes de biens et services	964 575	582 670	381 906
Ventes de biens	57 043	9 248	47 795
<i>dont ventes de dons en nature</i>			
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>			
Ventes de prestations de service	907 533	573 422	334 111
<i>dont parrainages</i>			
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales</i>			
Produits de tiers financeurs	4 515 957	4 254 907	261 050
Concours publics et subventions d'exploitation	4 513 797	4 253 192	260 605
<i>dont Contr. Fi. des autorités de tarif. relatives aux activités sociales et MS</i>	2 395 830	2 276 809	119 021
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-	
Ressources liées à la générosité du public	2 160	1 715	445
<i>Dont dons manuels</i>	-	-	-
<i>Dont Mécénats</i>			
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>			
Contributions financières			
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	50 272	14 844	35 428
Utilisations des fonds dédiés	30 076	45 776	- 15 701
Autres produits	2 932	2 751	181
Total I	5 567 272	4 902 725	664 547
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats non stockés de matières et fournitures	198 244	267 625	- 69 381
Services extérieurs et autres	438 183	411 145	27 037
Autres services extérieurs	414 098	296 464	117 634
Aides financières	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	83 357	75 748	7 609
Salaires et traitements	2 904 223	2 586 611	317 612
Charges sociales	1 170 342	1 040 343	129 999
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	102 853	115 499	- 12 646
Dotations aux provisions	1 818	22 680	- 20 863
Report en fonds dédiés	-	-	-
Autres charges	269	6 306	- 6 037
Total II	5 313 386	4 822 423	490 963
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	253 886	80 303	173 583
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 374	465	908
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total III	1 374	465	908
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	1 591	1 895	- 304
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total IV	1 591	1 895	- 304
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 218	- 1 429	1 212
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	253 668	78 873	174 795

Association APTE**COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1	VARIATION
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	16 637	25 380	- 8 743
Sur opérations en capital	-	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	47 631	- 47 631
Total V	16 637	73 011	- 56 374
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	3 858	5 076	- 1 218
Sur opérations en capital	-	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	177 467	- 177 467
Total VI	3 858	182 542	- 178 685
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	12 780	- 109 531	122 311
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	57	13	44
Total des produits (I + III + V)	5 585 283	4 976 202	609 081
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 318 892	5 006 873	312 019
EXCEDENT OU DEFICIT	266 391	- 30 671	297 062
Dont excédent ou déficit des act. sociales et MS sous gestion contr.	153 433	105 576	47 857
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat	10 499	11 797	- 1 298
TOTAL	10 499	11 797	- 1 298
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole	10 499	11 797	-
TOTAL	10 499	11 797	- 1 298

ASSOCIATION APTE

20 rue de l'Eure – 75 014 PARIS

ANNEXE

Préambule

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du Bilan	4 288 612 €
- Total du compte de résultat	5 585 283 €
- Le Résultat net comptable est un excédent de	266 391 €

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels de l'Association, arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 29 mars 2023.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

- Note Préliminaire	Informations générales
- Note n° 1	Faits marquants
- Note n° 2	Règles et méthodes comptables
- Note n° 3	Informations relatives à la rémunération des dirigeants
- Note n° 4	Actif immobilisé
- Note n° 5	Tableaux des dépréciations
- Note n° 6	Etats des créances
- Note n° 7	Etats des dettes
- Note n° 8	Produits à recevoir
- Note n° 9	Charges à payer
- Note n° 10	Tableau de variation des Fonds Propres
- Note n° 11	Tableau des fonds dédiés
- Note n° 12	Tableaux des Provisions
- Note n° 13	Engagements Hors Bilan
- Note n° 14	Effectifs
- Note n° 15	Trésorerie Disponible

Note préliminaire - INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1 Objet social de l'Association

Au début des années 90, des bénévoles, parents et amis de personnes en situation de handicap mental se sont rassemblés pour accompagner leurs proches dans leur développement personnel à travers une activité professionnelle de nature à favoriser leur insertion sociale et contribuer à leur épanouissement personnel. Pour atteindre cet objectif, les fondateurs ont fondé en 1991 l'association APTE, sous l'égide de l'APEI de Paris.

Aujourd'hui, l'APTE accompagne 171 personnes en situation de handicap mental ou psychique dans ses deux établissements médico-sociaux de travail protégé situés à Paris, l'ESAT Plaisance et l'ESAT Moskowa. L'association compte 80 adhérents en 2022, représentant les familles des personnes accompagnées.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association APTE a pour mission de créer et gérer des établissements sociaux et médico-sociaux en vue :

- D'accueillir en majorité des personnes déficientes intellectuelles ainsi que des personnes présentant une déficience psychique stabilisée,
- D'offrir à ces personnes une activité professionnelle adaptée à leur capacité au travail,
- De veiller à l'épanouissement de la personne en situation de handicap considérant que l'insertion dans un environnement professionnel est un puissant levier d'inclusion,
- De favoriser le développement professionnel de la personne accompagnée en établissant des bilans de compétences personnalisés et régulièrement actualisés,
- De consolider et développer les acquis scolaires et les compétences personnelles par des actions adaptées contribuant à l'autonomie et à un meilleur accès à la vie sociale,
- De soutenir les familles des personnes en situation de handicap en leur apportant un appui moral et technique.

3 Moyens mis en œuvre

Le Conseil d'administration est essentiellement composé de parents de personnes accompagnées dans les établissements. Les administrateurs bénévoles sont élus pour trois ans en Assemblée Générale. Ils élisent chaque année une équipe qui constitue le Bureau chargé de préparer et de mettre en œuvre les orientations du Conseil. Le Conseil d'administration, représenté par son Bureau, collabore étroitement avec la Direction, qui met en œuvre la politique définie par le Conseil.

Note n° 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Principes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par :

- Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 réformant le règlement CRC 99-01 ;
- Le règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

. La présentation des comptes annuels se conforme au règlement ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC n°2019-04, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et leurs règlements ultérieurs modificatifs lorsque applicables à l'entité.

2 - Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

Agrégation des comptes annuels

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire :

- . Une sommation des différentes comptabilités a été effectuée,
- . Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Immobilisations incorporelles

Il s'agit de l'achat de différents logiciels et de l'activation des honoraires d'évaluation interne.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires ;

L'association applique les règlements n° 2002-10, n° 2003-07 et n° 2004-06 sur les actifs.

La dotation pour amortissement a été pratiquée suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

Agencement, aménagement des constructions	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans la note n°4

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles.

Provisions pour congés payés

Les variations de provisions ont été constatées dans chaque établissement, conformément à la réglementation comptable.

Provisions pour risques et charges

- Provision risque sur déductibilité de la TVA :

L'association a constitué en 2021 une provision relative au risque lié à la non-déductibilité de la TVA. En effet, suite à la demande de remboursement d'un crédit de TVA en 11/2020, l'administration fiscale a remis en cause la déductibilité de la TVA déduite depuis 12/2018. Cette remise en cause concerne deux éléments :

- Une anomalie dans le calcul de la régularisation de la TVA déductible sur les immobilisations en 12/2018. Sur ce point, nous avons effectivement relevé l'anomalie ;
- Une remise en cause du prorata de déductibilité appliqué sur la TVA des dépenses mixtes. L'association applique un taux de 0,97. L'administration fiscale préconise un taux de l'ordre de 0,3. En raison des difficultés rencontrées, l'association a fait appel en début d'année 2022 au cabinet PWC qui a rédigé une note : selon leur analyse, l'association devrait appliquer un taux de 1.

Suite à la transmission de cette note à l'administration en 06/2022, l'association a relancé à plusieurs reprises l'administration fiscale (en septembre 2022 et novembre

2022). Cette dernière a répondu en mars 2023, oral uniquement, validant l'analyse du cabinet PWC et a effectué le remboursement du crédit de TVA demandé en 11/2020 (de 85 K€).

Par prudence, en l'absence d'écrit, l'association a préféré conserver la provision constituée en 2021 concernant le risque relatif au coefficient de déductibilité de la TVA des dépenses mixtes (de 115 K€) et a réajusté la provision relative à la régularisation de la TVA déductible sur les immobilisations (de 37 K€) :

	Au 31/12/21	+	-	Au 31/12/22		
Risque régul TVA (immobilisations)	01	8 587,15	-	688,39	7 898,76	} 37 195,00
	02	4 954,76	-	2 618,22	2 336,54	
	03	2 252,61	-	394,46	1 858,15	
	04	46 672,28	-	21 570,73	25 101,55	
Risque régul coef TVA secteur mixte	01	35 000,00	-		35 000,00	} 115 000,00
	03	80 000,00	-		80 000,00	
		177 466,80	-	25 271,80	152 195,00	

Les comptes font apparaître au 31/12/2022 un crédit de TVA de 241 K€.

Après prise en compte du remboursement de 03/2023 (85 K€) et la régularisation provisionnée de 37 K€, il reste 119 K€ à percevoir (provisionnés à hauteur de 115 K€).

- Indemnités de fin de carrière (non comptabilisées) :

Une indemnité de fin de carrière est calculée selon les modalités de la convention collective du 15 mars 1966. Le calcul est établi en fonction de l'année de naissance du salarié et en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite. L'association continue, ainsi que la réglementation comptable applicable lui en offre la possibilité, de ne pas comptabiliser les engagements de retraite et assimilés.

Ainsi l'engagement hors bilan au titre de l'indemnité de départ à la retraite est estimé à 92 605 € au 31 décembre 2022 (cf commentaire note 13).

Contributions volontaires en nature

L'association a décidé de valoriser à compter du 1^{er} janvier 2020 les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. En appliquant le taux horaire du SMIC chargé à l'évaluation du temps passé par les administrateurs bénévoles, **la contribution volontaire en nature est estimée pour l'année 2022 à 10 499 €.**

3- Information à caractère spécial

- Facturations internes et entre ESAT :

L'ESAT Plaisance a facturé aux sections sociales les repas pris par les travailleurs et les encadrants pour une somme totale de 161 684,18 €, ainsi que les frais de mailing et de repas pour l'organisation de l'Assemblée Générale de l'association pour 2 978,67 €.

L'ESAT Moskowa section commerciale a facturé 7 050,00 € à l'ESAT Moskowa section sociale au titre de prestations de nettoyage.

Au niveau du bilan sommé, ces sommes facturées ont été retraitées.

- Compléments de rémunérations

Les compléments de rémunérations versés par l'ASP (ex CNASEA) pour 2 092 928,00 € charges comprises sont comptabilisés en produits.

4- Changement de méthode – dérogation aux principes comptables

Aucun changement de méthode opéré en 2022.

NOTE N°3 - Informations relatives à la rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit l'indication du montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés.

Cependant, pour des raisons de confidentialité, il a été décidé de ne pas communiquer cette information pour l'exercice 2022 car cela conduirait à mentionner la rémunération individuelle de la Directrice.

Bilan APTE au 31 Décembre 2022

Note n° 4 ACTIF IMMOBILISÉ

	S.A.N.	+	-	Fin Exercice
Montants Bruts				
Autres Immobilisations Incorporelles	122 231	-	-	122 231
Immobilisations incorporelles en cours	-	3 974	-	3 974
Terrains	-	-	-	-
Constructions	917 637	-	23 346	894 291
Installations techniques, matériel et outillage	348 944	694	2 629	347 008
Autres immobilisations corporelles	908 494	14 468	13 442	909 519
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Autres Immobilisations Financières	13 584	-	-	13 584
Total Montants Bruts	2 310 890	19 136	39 417	2 290 607
Amortissements				
Autres Immobilisations Incorporelles	99 693	4 164	-	103 857
Terrains	-	-	-	-
Constructions	745 040	30 365	23 346	752 059
Installations techniques, matériel et outillage	290 547	22 315	2 629	310 233
Autres immobilisations corporelles	716 758	46 010	13 442	749 326
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Autres Immobilisations Financières	6 903	-	-	6 903
	1 858 941	102 854	39 417	1 922 378
Montants Nets				
Autres Immobilisations Incorporelles	22 538	- 4 164	-	18 374
Immobilisations incorporelles en cours	-	3 974	-	3 974
Terrains	-	-	-	-
Constructions	172 597	- 30 365	-	142 232
Installations techniques, matériel et outillage	58 397	- 21 621	-	36 776
Autres immobilisations corporelles	191 736	- 31 542	-	160 194
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Autres Immobilisations Financières	6 681	-	-	6 681
	451 948	- 83 718	-	368 231

NOTE N°5 - Dépréciations

Note 5 - Dépréciations	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2022
	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) + (b) - (c)
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	6 903	-	-	6 903
Stocks	-	-	-	-
Créances	764	1 818	-	2 581
	7 667	1 818	-	9 485

La dépréciation des immobilisations financières concerne le dépôt de garantie non restitué lors de la fin de bail du local restauration précédemment utilisé par l'ESAT Moskowa, intervenue en septembre 2020.

NOTE N°6 – Etat des créances

Du 01 janvier au 31 décembre 2022

Note 6 - Créances	31/12/2022	Échéances	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	12 584		12 584
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes sur commandes	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	208 960	208 960	
Autres créances	362 156	362 156	
Personnel et comptes rattachés	234	234	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 346	18 346	
Etat et autres collectivités publiques	248 906	248 906	
Débiteurs divers	20 417	20 417	
Charges constatées d'avance	19 751	19 751	
Total	892 354	878 770	13 584
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice			

NOTE N°7 – Etats des dettes

Note 7 - Dettes	31/12/2022	Échéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes des établissements de crédit (1)	401 521	315 682	85 839	-
Fournisseurs & comptes rattachés	125 702	125 702		
Personnel & comptes rattachés	146 581	146 581		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	250 482	250 482		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	35 209	35 209		
Etat - Autres impôts, taxes & assimilés	61 963	61 963		
Autres dettes	100 950	100 950		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	1 122 408	1 036 569	85 839	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 510			

NOTE N°8 – Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients / usagers et comptes rattachés	-	-
Créances sociales et fiscales	-	-
Autres créances	-	-
Intérêts financiers	-	-
Total	-	-

NOTE N°9 – Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 629	38 841
Dettes fiscales et sociales	209 278	170 240
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total	247 907	209 081

NOTE N°10 - Tableau de variation des Fonds Propres

Bilan au 31 Décembre 2022						
	A l'ouverture de l'exercice	Affectation Résultat	Augmentations	Diminutions	Transferts	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	438 909					438 909
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	-					-
Fonds associatifs avec droits de reprise	13 708					13 708
Ecart de réévaluation	-					-
Réserves	279 782					279 782
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 955					4 955
Report à nouveau	1 785 014	30 671				1 754 343
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	179 509	105 576				285 085
Excédent ou déficit de l'exercice (1)	30 671	30 671	266 391			266 391
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	105 576	105 576	153 433			153 433
Situation nette	2 486 741	-	266 391	-	-	2 753 133
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	21 514		35 218	2 004		54 728
Subventions d'investissement	-					-
Provisions règlementées	6 017					6 017
Droit des propriétaires - commodat	-					-
Totaux	2 514 273	-	301 609	2 004	-	2 813 878

(1) Détail des variations des Excédents ou déficits de l'exercice :

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation Résultat	Augmentations	Diminutions	Transferts	Fin d'exercice
Résultat 2021 :						
ESAT Moskowa Social	96 523	96 523				
ESAT Moskowa Commercial	55 850	55 850				
ESAT Plaisance Social	9 054	9 054				
ESAT Plaisance Commercial	82 217	82 217				
Association	1 819	1 819				
Résultat 2022 :						
ESAT Moskowa Social			51 847			51 847
ESAT Moskowa Commercial			82 113			82 113
ESAT Plaisance Social			101 586			101 586
ESAT Plaisance Commercial			29 619			29 619
Association			1 225			1 225
	30 671	30 671	266 391			266 391

NOTE N°11 – Tableau des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices		Montant global	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	182 641	50 180	-	-	152 565	35 180
. Fonds dédiés à l'investissement :						
- CNR 9/12e extension :	-	-	-	-	-	-
- CNR Logiciel :	30 000	30 000	-	-	30 000	30 000
- CNR MN 2015 :	24 393	-	-	1 044	23 350	-
- CNR 2017 Restaurant Plaisance :	65 627	-	-	18 188	47 439	-
. Fonds dédiés à l'exploitation :						
- CNR évaluation externe :	5 180	5 180	-	-	5 180	5 180
- CNR projet rapprochement "Vie et Avenir" :	42 441	-	-	1 229	41 212	-
- CNR Formation :	15 000	15 000	-	9 615	5 385	-
- CNR Aides au poste extension 5 places :	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-
Total	182 641	50 180	-	-	152 565	35 180

NOTE N°12 – Tableau des provisions

Note 12 - Tableau des provisions	Au 01/01/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements (hors résultat)	31/12/2022
----------------------------------	---------------	-------------------------	------------------------	-----------------------------------	------------

(a)

(b)

(c)

(d) = (a) + (b) - (c)

Provisions réglementées

Réserve de compensation					-
Réserves de trésorerie	-				-
Renouvellement des Immobilisations	-	-			-
Amortissements Dérogatoires	-	-			-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	1 944	-	-	-	1 944
Réserves des plus values nettes d'actif circulant	4 074	-	-	-	4 074
Réserves relatives aux autres éléments d'actifs	-	-	-	-	-
Fonds dédiés	-	-	-	-	-
Fonds dédiés sur Dons manuels affectés	-	-	-	-	-
	6 017	-	-	-	6 017

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	240 467	-	50 272	-	190 195
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	7 145	-	-	-	7 145
Autres provisions pour charges	2 422	-	-	-	2 422
	250 033	-	50 272	-	199 762
TOTAL GENERAL	256 050	-	50 272	-	205 780

NOTE N°13 – Engagements Hors Bilan**INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE**

Au 31 Décembre 2022, le montant des droits acquis par les salariés en matière d'engagement retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 92 605,42 €.

Le calcul de cet engagement est basé sur les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Convention collective du 15 mars 1966
- Méthode de calcul : Méthode prospective
- Table de mortalité : INSEE 2009-2011
- Initiative du départ : volontaire à 62 ans
- Taux d'actualisation financière : 3,50 %
- Taux d'évolution salarial : 1 %
- Taux de charges sociales : 50%

NOTE N°14 – Effectifs moyens 2022

Catégorie	Equivalents Temps Plein 2022	Equivalents Temps Plein 2021
Cadre	4,9	6,1
Non cadre	24,1	23,5
Total	29,0	29,6

NOTE N°15 – Trésorerie Disponible

La trésorerie disponible détaillée ci-après est considérée en net des comptes courants individuellement créditeurs repris au passif du bilan et dans le tableau de l'état des dettes en note n°7. Elle se monte au 31 décembre 2022 à 2 752 K€, en amélioration de 220 K€ par rapport à 2021.

Note 15 - TRESORERIE DISPONIBLE

ACTIF	Association	ESAT Moskowa	ESAT Plaisance	Consolidé 2022	Consolidé 2021	Variation
Valeurs Mobilières de Placements						
BNP Paribas Fonds en Euros	500 000			500 000	500 000	
BNP FCP						
TOTAL VMP	500 000			500 000	500 000	
Disponibilités						
Livret A	83 683			83 683	82 547	1 136
Compte Epargne	219 444			219 444	219 207	237
BNP Paribas (solde débiteur)		928 416	1 312 435	2 240 851	2 879 626	-638 775
BNP Paribas (solde créditeur)	-291 865			-291 865	-1 149 218	857 353
La Poste			2	2	2	
TOTAL Comptes Bancaires	11 262	928 416	1 312 437	2 252 116	2 032 164	219 951
CAISSES / Total		140	70	210	132	78
TOTAL GENERAL	511 262	928 556	1 312 507	2 752 327	2 532 296	220 029